

Conseil communal du jeudi 31 octobre 2013.
Séance publique - Point 13– Plan de cohésion sociale.
Intervention Cloes - Groupe Renouveau

Le Collège propose au Conseil d'approuver le Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 qu'il a élaboré.

Selon le Collège, les grands axes de la finalité du PCS sont :

- Réduire les disparités et éviter la marginalisation de certaines personnes;
- Mobiliser les compétences et les valeurs de tous les Dalhemois ;
- Renforcer le dialogue social et l'engagement civique;
- Tenter de répondre au principe fondamental qu'est le droit à un logement décent;

Le Collège reprend ainsi textuellement les termes employés par le SPW, sauf en ce qui concerne le logement pour lequel le Collège propose seulement de **tenter** de répondre au droit au logement plutôt que de répondre à ce droit.

Les différentes actions prévues et l'estimation du budget annuel pour la réalisation du plan sont les suivantes :

Action 1 gestion du plan - chef de projet.

Budget : 21000,00 €

Action 2 : Logement. - Agence immobilière sociale éventuelle.

Budget : pas de chiffre.

Action 3 : pause café intergénérationnelle.

Budget : 1450,00 €

Action 4 : réseaux d'échange des savoirs - Potager collectif et atelier cuisine

Budget : 3200,00 €

Action 5 : projet intergénérationnel. - Atelier artistique, atelier d'expression théâtrale, rencontres culturelles, conversation en wallon,

Budget : 5800,00

Notre commentaire :

Les actions 3, 4 et 5 sont sympathiques.

L'action 2 – logement – ne fait l'objet que d'une approche très superficielle.

Or cette question est, de loin, la plus fondamentale pour les personnes. Faut-il rappeler que l'objectif d'œuvrer pour que tout citoyen ait accès à un logement décent est inscrit dans la Constitution belge (art. 23).

On peut rappeler aussi que les instances supérieures imposent à chaque Commune de disposer de 10 % de logements publics et qu'à Dalhem, avec 69 logements publics, on est à +/- 2 % ce qui est loin de compte.

Nous pensons que pour définir les actions à mener il faut préalablement effectuer une analyse de la situation actuelle ainsi qu'une estimation de son évolution.

La première analyse à effectuer est celle de l'évolution de la démographie, et ce, sous trois angles : le nombre de personnes qu'il faudra loger, la structure du noyau familial et la structure d'âge de la population.

Concernant le nombre de personnes qu'il faudra loger, selon les estimations du SPF Economie, tout porte à croire que la croissance démographique va s'accélérer en Wallonie. De 3.525.540 habitants que la Région wallonne compte en 2011 on passera dans quelques années (2020) à 3.773.722 habitants, soit 248.232 personnes en plus qu'en 2011.

A Dalhem, la population totale de la Commune est passée de 6207 habitants en l'an 2000 à plus de 7000 en 2012. Cette évolution à la hausse va continuer à l'avenir, il faut l'estimer précisément.

Ceci illustre déjà le fait qu'une certaine urgence s'impose en ce qui concerne la création de logements en nombre suffisant.

On ne peut cependant pas raisonner exclusivement en termes d'habitants. En effet, ce sont des ménages qui occupent un logement. On doit donc se pencher sur le nombre et la composition des ménages de manière à **prévoir quels types de logements seront nécessaires**.

L'espérance de vie augmente. Il s'ensuit qu'on aura besoin de logements adaptés aux personnes âgées (dont ceux en perte d'autonomie).

Il convient de retenir aussi que l'individualisation ne repose pas seulement sur le phénomène de l'éclatement du noyau familial mais aussi sur le fait que l'espérance de vie joue de façon à ce que le survivant d'un couple se retrouve souvent seul dans son logement pendant des années.

Les groupes à risque doivent être évalués aussi précisément que possible, notamment les ménages monoparentaux, les pensionnés avec un revenu très bas, le travailleur avec un revenu correspondant au revenu garanti, ... la situation devient tout de suite très dramatique dès que des enfants sont concernés.

Un autre groupe à risque est celui des personnes handicapées qui doivent passer à des investissements supplémentaires visant à adapter le logement à la situation de santé.

La seconde analyse à effectuer est celle de l'état du parc de logements existants en matière sanitaire et de chauffage.

Un logement non isolé et équipé d'un système de chauffage au rendement désastreux aura une incidence catastrophique sur le budget d'un ménage à petit revenu.

A ce niveau, une enquête portant sur les logements âgés de plus de cinquante ans pourrait être effectuée rapidement et donner de précieuses indications.

En conclusion sur l'ensemble du projet, nous pensons que celui-ci est lacunaire en ce qui concerne le problème principal qui est celui du logement et que pour ce qui concerne les autres actions, elles sont certes sympathiques, mais nous regrettons que la plus grosse partie du budget soit consacrée à rémunérer un chef de projet et que pour les actions proprement dites on ne consacre que des miettes.

Je demande que mon intervention soit consignée dans le procès verbal et que le Conseil vote sur cette demande.